

## Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 27 novembre 2023

### Délibération N°60

**Objet : Centre de formation – Bruz – travaux de réfection des toitures – convention de co-maîtrise d'ouvrage**

**Exposé des motifs :**

La Chambre de Commerce et d'Industrie Ille et Vilaine et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne exploitent une partie de leurs activités de formation sur un site commun situé à Bruz.

Le bâtiment, organisé sous forme de barrettes, est la propriété de la CCI Ille et Vilaine (barrettes 6 et 7) et de la Chambre des Métiers (barrettes 1 à 4). La CCI Ille et Vilaine et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne sont propriétaires sous forme indivise de la barrette 5.

Le bâtiment a été réceptionné en 2001. Les toitures de cet ouvrage nécessitent aujourd'hui une réfection qui, compte tenu de la configuration du bâtiment, ne peut être envisagée que de manière globale.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 2 567 000 € HT dont 2 300 000 € HT de travaux et 160 000 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le code de la commande public, auquel sont soumis la CCI Ille et Vilaine et la CMA de Bretagne, conseille aux personnes publiques de recourir à la co – maîtrise d'ouvrage lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage (art L2422-12)

Ils désignent, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

La CCI Ille et Vilaine et la CMA de Bretagne prévoient d'organiser la co-maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation des toitures selon les principales dispositions suivantes :

- Maître d'ouvrage opérationnel unique : la CCI Ille et Vilaine
- Programme de l'opération : réfection des toitures, de l'étanchéité et mise en sécurité
- Indemnisation du maître d'ouvrage opérationnel unique : 2.5%
- Modalités de financement : fonds propres, emprunts, subventions
- Budget prévisionnel CCI : 1 020 018.08 € HT
- Budget prévisionnel CMA : 1 547 457.76 € HT
- Principales missions du maître d'ouvrage opérationnel unique :
  - Définition des conditions administratives et techniques de réalisation de l'opération
  - Animation et pilotage du projet, organisation des circuits de décision
  - Définition du programme, de l'enveloppe financière et du planning prévisionnel
  - Définition des études
  - Gestion des consultations, signature des marchés, organisation des commissions des marchés et des jurys
  - Exécution des marchés et suivi des travaux jusqu'à la réception
  - Souscription des assurances chantier



- Gestion administrative, financière et comptable de l'opération, paiement des entreprises
- Constitution d'un comité de pilotage composé de représentants de chacune des parties
- Les organes délibérants de la CCI Ille et Vilaine, en qualité de maître d'ouvrage opérationnel unique, exercent les compétences relevant de la maîtrise d'ouvrage

**Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Générale de :

- approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage
- autoriser le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage
- autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation de ces résolutions

**Avis de la Commission :**

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 14 novembre 2023

**Avis du Bureau :**

Avis du Bureau réuni le 27 novembre 2023.

**Délibération soumise au vote :**

Quorum : 29

Exprimés : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 38

Le Secrétaire,

Jean-François Esnée

Cachet



**CCI ILLE-ET-VILAINE**

Direction Générale  
2, Avenue de la Préfecture  
CS 64204  
35042 RENNES CEDEX  
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,

Jean-Philippe Crocq